



STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 3 juin 2019

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD – Antoine MONTERO – Bernard CAVALAZZIO – Guy D'ANCHISE – Franck BALANDRAS

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

ADRESSE E-MAIL :

L'adresse électronique de la Commission du statut de l'arbitrage du District de Lyon et du Rhône a changé. Pour contacter la Commission, il faut désormais adresser ses courriels à l'adresse suivante : statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

En application de l'article 45 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot, les clubs listés ci-dessous ont droit, s'ils le demandent, à des mutations supplémentaires pour la saison 2019-2020.

Les clubs concernés ont jusqu'au 15 juillet pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
500081	AS UNIV LYON	1
504254	UO TASSIN LA DEMI-LUNE	1
504460	FC FRANCHEVILLOIS	1
504671	UG ARMENIENNE LYON	2
504674	AS DE LIMAS	1
504739	FEYZIN BELLE ETOILE	2
512107	ELS DE CHAPONOST	1
513735	FC CROIX ROUSSE	1
516402	LYON CROIX ROUSSE FC	1
517095	FC CORBAS	2
517825	O DE RILLIEUX	2
523341	EVS GENAS AZIEU	2
523565	EVEIL DE LYON	2
525631	AM LAIQ MIONS	2
528353	O DE VAULX EN VELIN	2
529291	US VAULX	2
530052	FC SAINT CYR AU MONT D'OR	1
532336	AS ALGERIENNE VILLEURBANNE	2
533109	FC GERLAND LYON	2
535231	ASJ PORTUGAIS ST PRIEST	1
536929	RC BELIGNY VILLEFRANCHE	1
548812	FC LA SEVENNE	1
550077	FC RIVE DROITE	1
552157	FC PAYS DE L'ARBRESLE	1
582234	ASSO CHANDIEU HEYRIEUX	1
<u>582331</u>	BEAUJOLAIS FOOTBALL	2



PV 437 DU JEUDI 6 JUIN 2019

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

La Commission a le regret d'informer le club de l'**AS Meysarde** qu'elle ne peut accéder à sa demande, transmise par courrier du 1^{er} juin, de lui octroyer un droit à mutation supplémentaire, à titre exceptionnel et ce alors qu'il est en infraction avec le Statut de l'arbitrage depuis 3 saisons.

En effet, le club de l'AS Meysarde ne remplit pas les conditions du Statut pour prétendre à des mutations supplémentaires (cf. article 45 du Statut).

La Commission précise également que l'AS Meysarde ne peut légitimement se prévaloir de ce droit alors même qu'il n'est représenté par aucun arbitre depuis 3 ans.

Enfin, la Commission précise que le fait que le club ait trouvé un arbitre pour le représenter la saison prochaine, s'il permettra à l'AS Meysarde de se mettre en conformité avec le Statut de l'arbitrage, ne saurait cependant suffire pour lui octroyer le droit à mutation supplémentaire pour la saison suivante 2020-2021 (cf. conditions article 45 du Statut).

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

CHANGEMENT DE STATUT D'ARBITRES

La Commission prend note des **demandes de rattachement à un club** transmises par les arbitres suivants :

Monsieur MAHJOUBI Achraf, pour représenter le club de l'AS Meysarde,

Monsieur EISINGER Luc, pour représenter le club de l'AS Grézieu le Marché.

Ces demandes sont agréées par la Commission, dès lors que les arbitres avaient le statut d'arbitre indépendant depuis 2 saisons, conformément à l'article 33-c) du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

La Commission prend note des **demandes de démissions de leur club** transmises par les arbitres suivants :

ROUX Romaric, du club de l'ASUL Football,

ROUX Flavien, du club de l'ASUL Football.

Le(s) club(s) quitté(s) a (ont) 4 jours francs à compter de la publication du présent PV pour expliciter leur refus éventuel par Footclubs, conformément à l'article 31-3 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot.

A défaut, l'ensemble de ces arbitres se verra appliquer le statut d'arbitre indépendant pour 2 saisons.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

CHANGEMENT DE CLUB

La Commission s'est prononcée sur une **demande d'information** commune à 2 courriers transmis d'une part par monsieur Benoit LATHUILIERE, arbitre représentant le club de l'AS Denicé et d'autre part monsieur Julien THEVENET, président du club de l'ASA Clochemerle.

La Commission rappelle que les changements de club ne sont autorisés par le Statut que dans des cas très particuliers (cf. articles 30 et 33 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot).

En l'espèce, aucun de ces cas ne pourrait s'appliquer à Monsieur LATHUILIERE pour lui permettre de rejoindre le club de l'ASA Clochemerle.

Il conserve cependant la liberté de demander à changer de statut en quittant le club de l'AS Denicé pour devenir arbitre indépendant pendant au moins 2 années.



➔ ARBITRES NON REPRESENTATIFS DE LEUR CLUB - SAISON 2018/2019

Les arbitres dont les noms suivent n'ayant pas arbitré le nombre de matchs comme indiqués au statut de l'arbitrage (18 journées pour les Seniors, 15 pour les Jeunes Arbitres, dont 1 dans les 3 dernières journées) sont déclarés non représentatifs de leurs clubs pour la saison 2018 - 2019.

NOM	PRENOM	CATEGORIE	CLUB REPRESENTE	NB MATCHS EFFECTUES
AKKAFI	Mehmet	District 2	AS LIMAS	9
ANDRE	Thibaut	District JAD	FC SUD OUEST 69	3
ASDRUBAL	Ludovic	District Assistant 2	FC VAL' LYONNAIS	10
ATMANI	Badys	District JAD	CALUIRE SC	12
AZIZI	Rayan	District JAD	AS LYONNAISE ANTOINE MARTEL	13
BAGHDAD	Narjis	District 3	FC RIVE DROITE	3
BAGIRAN	Mahmut	Ligue Candidat Assistant	OLYMPIQUE LYONNAIS	0
BELDJILLALI	Ramzi	District JAD	FC POINT DU JOUR	8
BELHOUT	Toufik	District 5	MENIVAL FC	0
BELLAL	Saïfi	District 5	ASUL	12
BENAOUDA	Maidine	District JAD	ASA VILLEURBANNE	1
BENAZIZA	Badis	District JAD	LYON DUCHERE AS	1
BENKRICH	Mohamed	District JAD	ES TRINITE	10
BERA	Idris	District 4	O. VAULX EN VELIN	0
BERRHOUT	Akram	District JAD	CO ST FONTS	9
BETTAIEB	Jessim	District JAD	O. VAULX EN VELIN	1
BIAGINI	Flavien	District JAD	STADE AMPLEPUIIS	8
BOUABBACHE	Idhir	District 4	AS GENAY	7
BOUBAKER	Bilel	District 5	CS NEUVILLE	10
BOUKI	Farès	District JAD	FC BORDS DE SAONE	1
BOUKI	Yanis	District JAD	FC BORDS DE SAONE	3
BOURMA	Jibril	District JAD	CASCOL	9
BOUTAYEB	Hicham	District 5	ES ST PRIEST	5
CHAKIBI	Aymen	District JAD	US MEYZIEU	11
CHARAMA	Zine	District JAD	AS BRON GRAND LYON	5
CHELLALI LAMICI	Makloufi	District Futsal	GONES FUTSAL CLUB LYON	0
CHENNOUF	Hamza	District U20	AL ST MAURICE L'EXIL	9
COULON	Yohann	Régional 3	USOL VAUGNERAY	8
DEHILI	Kenzy	District JAD	FC FRANCHEVILLE	1
DELL'UNTO	Hugo	Régional 3	FC STE FOY LES LYON	9
DJEMALI	Sabri	District JAD	FC ST FONTS	0
DREYON	Bastien	District JAD	FC LIMONEST	8
EL KASRI	Youssef	District 5	EVEIL DE LYON	10
ES SALIH	Rhayane	District JAD	O. ST GENIS LAVAL	1
ESSAKHI	Mostafa	District 3	AS BELLECOUR- PERRACHE	0
FETTER	Hugo	District JAD	GOS COUZON	3
FURNION	Mathis	District JAD	FC SUD OUEST 69	12
GIRARD	Mattheo	District JAD	FC PONTCHARRA ST LOUP	6
GUICHERD	Thomas	District 4	AS TOUSSIEU	6
GUNGOR	Evren	District U20	US VAULX	10
HAGGAI	Emmanuel	District 5	UO TASSIN DEMI- LUNE	4



PV 437 DU JEUDI 6 JUIN 2019

HASSELBEIN	Jérôme	District 3	STADE AMPLEPUIS	6
HECHAICHI	Bilal	District JAD	ES TRINITE	2
KADDOUR	Hamid	District 5	JSO GIVORS	8
KLEIN	Philippe	District JAD	O. VAULX EN VELIN	7
KOCH	Remy	JA Pré- Ligue	FC VALLEE BLEUE	10
KONTA	Youssef	District JAD	O. ST GENIS LAVAL	8
LATHUILIERE	Benoît	District U20	AS DENICE	6
LECHEKHAB	Ilias	District JAD	ES GENAS- AZIEU	11
LUONG	Max	District JAD	FC CROIX- ROUSSE	8
MAAROUF	Wassim	District JAD	O. VAULX EN VELIN	3
MAHFOUDHI	Lotfi	District 5	VENISSIEUX FC	5
MALKI	Adile	District Futsal	AJ IRIGNY VENIERES	7
MAMMAD	Oussama	District U20	AS LIMAS	4
MARQUES	Lazare	District U20	AS BELLECOUR- PERRACHE	3
MECHTA	Yanis	District JAD	EVEIL DE LYON	4
MEI	Stéphane	District JAD	FC VAULX EN VELIN	6
MEKHNACHE	Mehdi	District JAD	AIN SUD FOOT	7
MEKKAOUI	Sofiane	District 5	LYON DUCHERE AS	13
MELLOUK	Brahim	District Assistant 2	AS RHODANIENNE	10
MENGA	Caddie	District Féminine	FC BORDS DE SAONE	6
MERAHI	Amin	District JAD	HAUTS LYONNAIS	9
MERIRES	Benjamin	Ligue JAL	AS ECULLY	5
METRI	Belkacem	District 5	SC MACCABI	9
MIOSSEC	Bastien	Ligue JAL	MDA FOOT	5
MOKEDDEM	Fethallah	District 2	AS PROPIERES	5
MOKRI	Yanis	District JAD	CO ST FONS	4
MONCEL	Anthony	District 4	FC REUSSITE	7
MOREL	Mickael	District Futsal	FUTSAL SAONE MONT D'OR	3
MOUKADDAM	Hamza	District JAD	O. VAULX EN VELIN	4
NEDJARI	Nabil	District Futsal	FUTSAL CLUB MORNANT	11
NOUAR	Riyad Mohamed	District JAD	FC LIMONEST	6
OUHMD	Youness	District JAD	US MEYZIEU	1
OUHMD	Youssef	District JAD	O. VAULX EN VELIN	7
PHAN	Van Phung	District 3	SC BRON TERRAILLON LA PERLE	9
REDON	Robin	District JAD	FC PONTCHARRA ST LOUP	1
REMILI	Rayane	District Espoir	AL MIONS	13
REMOISSENET	Jimmy	District JAD	DOM TAC	0
ROUSSELET	Didier	District 5	USEL FOOT	5
SALAMACHA	Gabin	Ligue JAL	OLYMPIQUE LYONNAIS	5
SELMANE	Saber	District 5	ES ST PRIEST	2
SIMON	Thomas	District Futsal	CALUIRE FUTSAL CLUB	9
SLITI BITAM	Mehdi	District JAD	AS ST PRIEST	0
SOW	Saidou	District 5	US MILLERY- VOURLES	0
SYLLA	Madiba	District Assistant 2	CS NEUVILLE	8
TABET	Jahid	District JAD	O. ST GENIS LAVAL	0
TALALI	Karel	Ligue JAL	US DES ECORCES	11
TOUMBOU	Irchadi Ben	District 4	MDA FOOT	0